



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/ A 9 2 2 3 7

~

ARRETE
portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade d'Attaché territorial
au titre de la promotion interne 2019

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 23/05/2019,
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Attaché territorial au titre de la promotion interne 2019 est fixée comme suit :

- MONNI SANDRA

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e), transmis à M. le Sous-Préfet de Draguignan et M. le Receveur Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le 14 AOUT 2019

Le Maire,

Vincent MORISSE.

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Atteste que le présent acte a été :

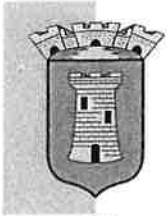
Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le :

14 AOUT 2019

Transmis au C.D.G. le :



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/ASAA3
[Signature]

ARRETE
portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade d'Animateur territorial au titre de la promotion interne 2019

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement
des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois
des Animateurs territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 23/05/2019,
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial au titre de la
promotion interne 2019 est fixée comme suit :

- VLAEMINCK-NAVES STEPHANIE

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui
sera notifié à l'intéressé(e), transmis à M. le Sous-Préfet de Draguignan et M. le Receveur
Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le 14 AOUT 2019

[Signature]
Le Maire,
Vincent MORISSE.

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Atteste que le présent acte a été :

Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le : 14 AOUT 2019

Transmis au C.D.G. le :



Ville de
Sainte-Maxime

DB/SM/ 152238

ARRETE

**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques
au titre de la promotion interne 2019**

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 23/05/2019,
Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne 2019 est fixée comme suit :

- CARLINI FLORENCE

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e), transmis à M. le Sous-Préfet de Draguignan et M. le Receveur Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le 14 AOUT 2019


Le Maire,
Vincent MORISSE.

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Atteste que le présent acte a été :

Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le : 14 AOUT 2019
Transmis au C.D.G. le :



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/192239

ARRETE

**portant Inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès
au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2019**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 23/05/2019,

Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par le décret précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2019 est fixée comme suit :

- **FRANZON FABRICE**
- **LARGE FABRICE**
- **SILLE THOMAS**
- **NIEL PATRICK**
- **LONZINI MARC**
- **JOUGLARD BEATRICE**
- **GUERRUCCI PATRICIA**
- **HOANG-THO JEANNE**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e), transmis à M. le Sous-Préfet de Draguignan et M. le Receveur Municipal.

Fait à Sainte-Maxime, le 14 AOUT 2019


Le Maire,
Vincent MORISSE.

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Atteste que le présent acte a été :

Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Affiché le : 14 AOUT 2019

Transmis au C.D.G. le :

